

A cause de son indiscretion impardonnable et de son imprudence, le ministre a porté un coup fatal à la confiance de la Chambre et des Canadiens. L'affaire Gillespie n'était qu'une fissure comparée à ce gouffre que le ministre ne peut pas franchir. En voulant faire le clown et se faire de la publicité, il a dévoilé d'avance une partie du budget aux marchés monétaires et aux milieux financiers, de sorte que des particuliers pourraient en tirer un avantage personnel.

N'importe quel expert financier, au courant du déficit dévoilé par le ministre et des incitations à la création d'emplois...

Il en était question dans le budget, comme vous vous en souvenez sûrement, monsieur le Président.

... pourrait en tirer certaines conclusions très intéressantes pour les milieux financiers et en faire profiter d'autres.

En d'autres termes, il s'agissait d'avantages personnels pour certains particuliers mis au courant à l'avance.

Il a ajouté:

Nous n'avons pas à prouver ici que quelqu'un a fait d'énormes profits, ni même qu'il était possible d'en faire. Ce cas-ci n'est pas comparable à celui de M. Dalton ou de M. Thomas...

Voici maintenant la plus importante des observations:

... car ils ont démissionné avant l'enquête du comité spécial. Dans le cas de ces précédents, il a suffi de prouver qu'il y avait eu fuite budgétaire. Les démissions ont suivi immédiatement et automatiquement.

En d'autres termes, aucune preuve n'était nécessaire. La possibilité même que cela puisse se produire était suffisante pour qu'on exige leur démission.

Le député du Yukon a ajouté:

Au Canada, en 1963, M. Walter Gordon a présenté sa démission au premier ministre quand il a admis avoir consulté des conseillers de l'extérieur.

Vous vous souvenez sûrement, monsieur le Président, étant donné que vous portez beaucoup d'intérêt à l'histoire et que vous connaissez l'intéressé personnellement, qu'il s'était vivement inquiété de la question à l'époque. Le député du Yukon (M. Nielsen) a précisé ensuite ce qui suit:

Aucune fuite n'avait été prouvée. On s'était borné à démontrer que M. Gordon avait consulté quatre économistes en établissant son budget. Quand l'affaire a éclaté, il a immédiatement offert sa démission à M. Pearson, alors premier ministre, qui a préféré ne pas l'accepter. Néanmoins, M. Gordon a fait ce qu'il fallait en donnant sa démission. C'est un fait indéniable, madame le Président, il a remis sa démission.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez sans doute que la Chambre est d'accord pour laisser aux députés suffisamment de temps pour soulever leurs questions de privilège de façon à ce que vous puissiez voir, de prime abord, s'il y a eu ou non atteinte aux privilèges. Les propos du député du Yukon ne manquent pas d'intérêt, mais cette question de privilège ne doit pas servir de soupape. Par conséquent, le député pourrait-il arriver directement aux faits afin que la présidence puisse examiner la question et la régler?

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention. J'allais justement demander au député de Winnipeg Kamloops—Shuswap (M. Riis) s'il pouvait m'aider à établir clairement un rapport entre une fuite de renseignements budgétaires et le grief qu'il a formulé.

En ce qui concerne les fuites de renseignements budgétaires, le ministre doit se soumettre non pas à une règle, mais à une convention. Le député pourrait peut-être aider la présidence en

Privilège—M. Riis

lui montrant exactement en quoi ces exemples sont en rapport avec le grief qu'il a formulé à savoir qu'un étranger, disons, a eu connaissance de la teneur d'un projet de loi qui devait être présenté à la Chambre avant que les députés ne puissent voir le projet de loi en question. Apparemment, tel est l'objet du grief du député. Je lui demande de bien vouloir maintenant établir le rapport.

Je ne dis pas qu'il faille nécessairement l'établir. Comme l'a déclaré le secrétaire parlementaire, les députés sont impressionnés par l'érudition dont il a fait preuve dans son exposé, mais je lui demande maintenant de bien vouloir être plus précis et d'en arriver aux faits afin que la présidence puisse rendre une décision. La présidence, je le précise, considère qu'il s'agit d'une question grave.

M. Riis: Monsieur le Président, je vous remercie. J'apprécie également l'intervention du secrétaire parlementaire. Elle me paraît pertinente. Je signale toutefois que les commentaires du député du Yukon s'étaient sur un nombre de pages beaucoup plus important. Cela, simplement pour souligner qu'il s'agit d'une question très grave. Vous êtes d'accord, monsieur le Président, comme vous l'avez dit. J'apprécie votre intervention et j'en arrive rapidement à ma conclusion sachant que d'autres députés désireront participer à cette discussion.

• (1220)

Très brièvement, nous avons appris que l'ancien président de l'Association américaine des fabricants de produits pharmaceutiques avait laissé entendre clairement qu'il était au courant à l'avance du contenu du projet de loi C-22. Je pense qu'au cours des jours qui viendront, on pourra voir si cela entraînera des modifications importantes de la quantité de recherches éventuellement effectuées au Canada ainsi que du genre de recherches. Cela aura des répercussions sur le succès des entreprises pharmaceutiques canadiennes et sur le succès relatif des entreprises pharmaceutiques multinationales au Canada, en particulier celles qui sont installées aux États-Unis.

Ce que je veux dire, c'est que si des individus sont au courant à l'avance du contenu de ce projet de loi, ils vont évidemment y gagner sur le plan financier et sur le plan privé compte tenu des répercussions que pourront avoir ces informations sur la valeur des actions de ces sociétés sur le marché ou sur la valeur de leurs activités en soi.

J'ai essayé de montrer qu'il s'agissait là d'une violation de privilège aussi grave qu'une fuite d'informations sur le budget. Comme vous l'avez dit, monsieur le Président, les choses se passent de façon parfaitement claire ici et au modèle des parlementaires quand il y a des fuites d'informations concernant le budget. Pour moi, il y a un rapport direct entre ces deux genres d'affaires, et j'estime qu'elles ont le même genre de résultats. Je crois que nous avons là des présomptions suffisantes pour affirmer qu'il y a violation des privilèges de tous les députés. J'espère que vous en conviendrez.